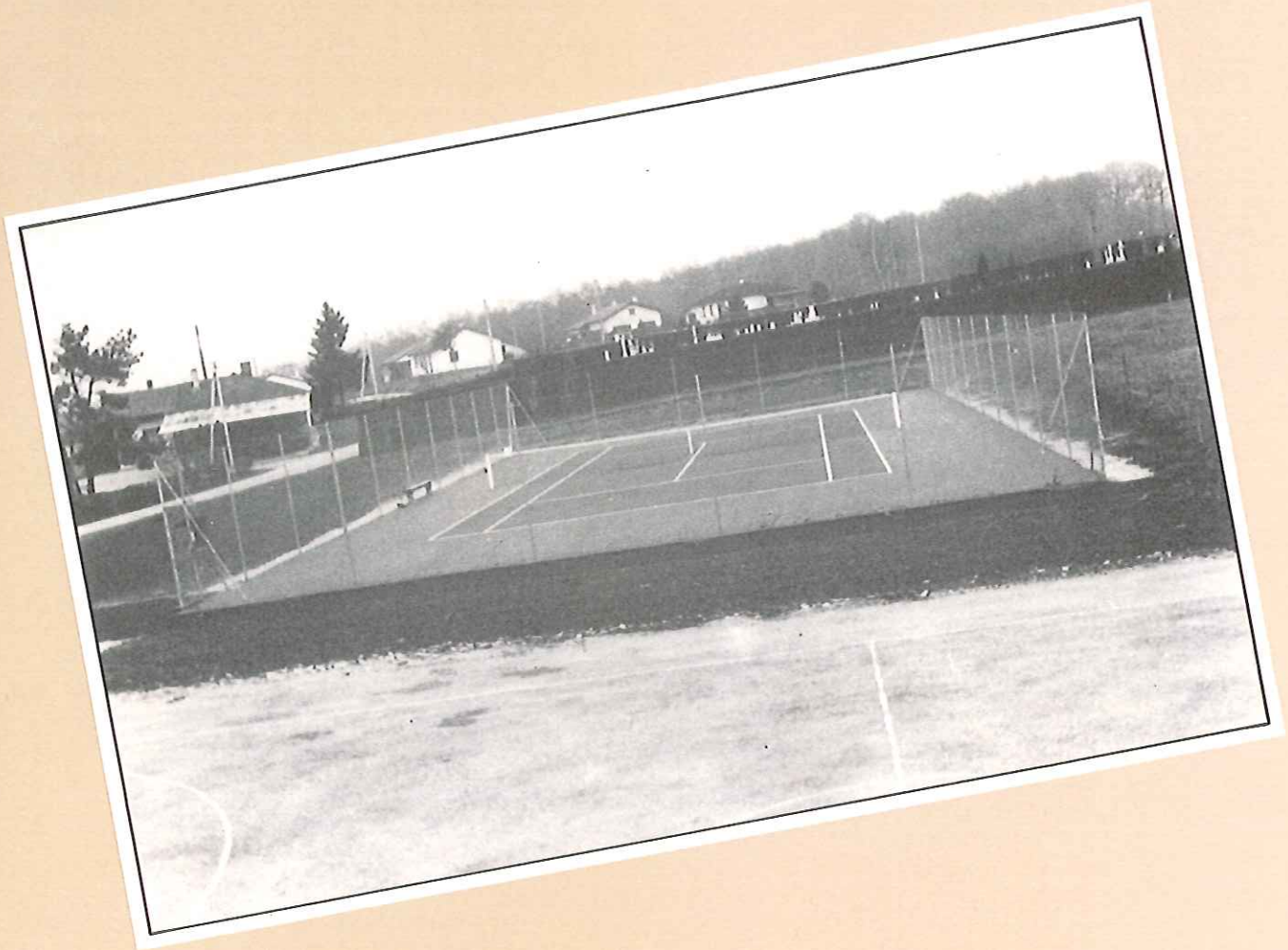
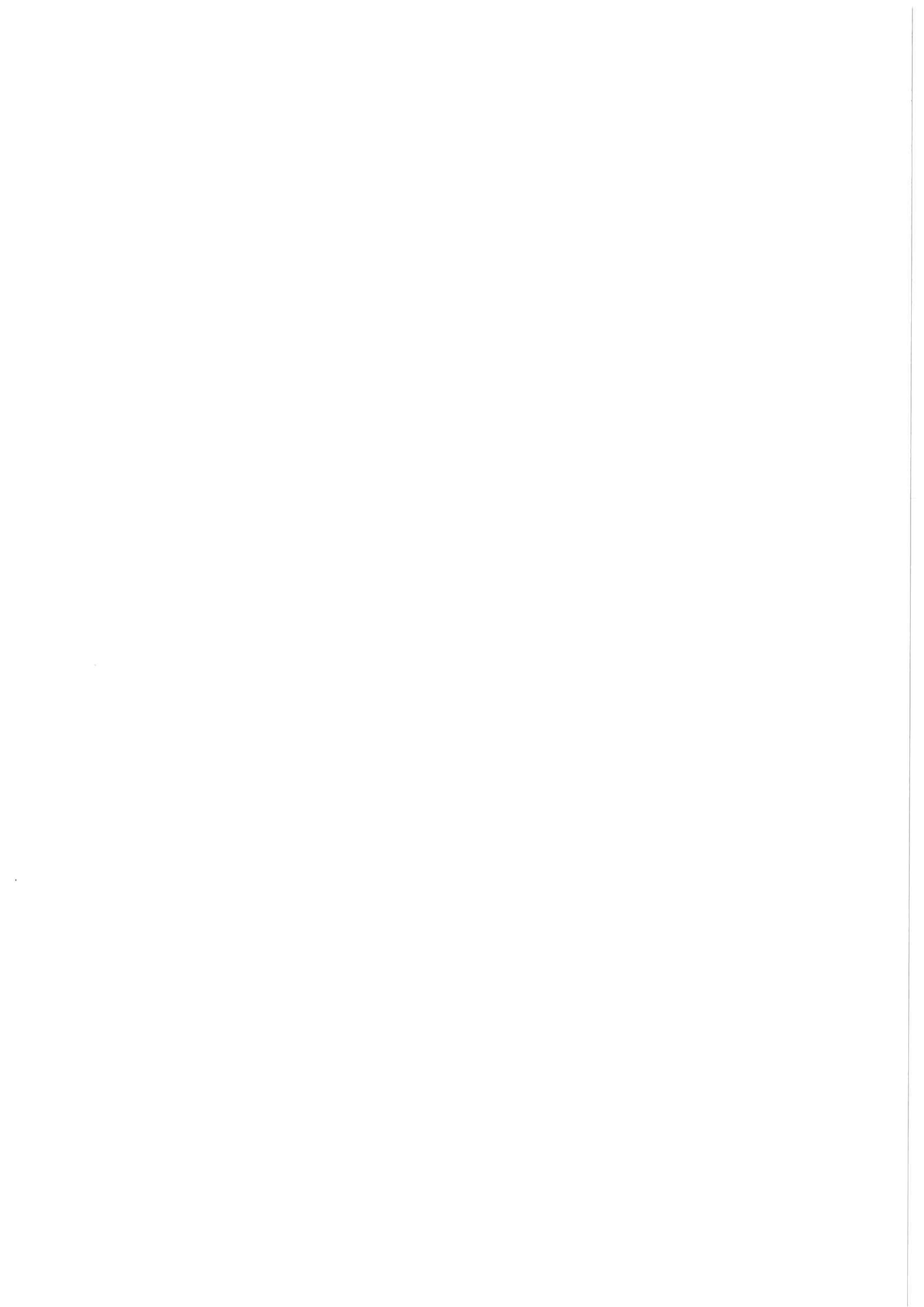


BEAUPONT



BULLETIN MUNICIPAL
1985



le mot du Maire

Le précédent bulletin municipal a été diffusé au printemps 1984. Fidèle à l'objectif du départ, le présent nous arrive à son tour ; il regroupe des informations sur les années 1984 et 1985.

Durant cette période, notre conseil municipal a poursuivi la gestion des affaires communales avec le soucis de répondre aux besoins permanents des habitants et en veillant au bon fonctionnement de l'ensemble des services ; chemins, écoles, mairie, etc ...

Dans le même temps, il s'est tenu à l'écoute des aspirations et des besoins qui se faisaient jour.

Il a tenté d'y répondre, en engageant des actions compatibles avec les moyens communaux, c'est ainsi que diverses réalisations, tendant à améliorer les conditions de vie, ont été mises en place.

- Un service de ramassage des ordures ménagères, conçu dans le cadre de SIVOM, a démarré au début de l'année 1985. Chaque samedi ; le camion de l'entreprise de ramassage passe dans l'ensemble de la commune et emmène son chargement à l'incinérateur du SIVOM à COURMANGOUX.

- Dans le domaine des loisirs, citons l'aménagement d'un parking au Moulin Niat. Réalisé conjointement par la commune et la Société de Pêche, il comprend un emplacement empierré facile d'accès pour les voitures et un petit local abritant des sanitaires. Cet ensemble constitue un lieu de stationnement pratique pour les touristes et les pêcheurs. C'est aussi un élément de sécurité, car il réduit le stationnement sur la route départementale qui est fort dangereuse.

- Les activités sportives ont bénéficié de deux réalisations importantes, rendues possibles par la collaboration BEAUPONT-DOMSURE.

Nous avons participé à la construction du terrain de FOOT à DOMSURE. Ce chantier démarré en 1984 s'est terminé au cours de l'été. L'inauguration et la mise en service du stade ont eu lieu le 24 AOUT 1985.

L'U.S.D.B. est maintenant dotée d'un terrain prestigieux que bien des clubs plus importants lui envient. Nous savons pouvoir compter sur nos joueurs pour que les résultats soient à l'image de l'outil".

Chez nous, le projet de création d'un court de tennis s'est concrétisé au début de l'été 1985.

Jugé déplacé à BEAUPONT par quelques esprits chagrins, il était attendu impatiemment par bon nombre de sportifs de nos deux communes.

La meilleure preuve de cette attente est qu'il a été utilisé dès le départ au maximum des possibilités et ceci sans défaillance durant tout l'été.

Une amicale, présidée par Monsieur MATRAS, s'est chargée d'organiser la mise en route de cette activité et de régler l'utilisation du court en vue de permettre au maximum de joueurs de pratiquer agréablement leur sport favori.

A maintes reprises nous avons entendu nos jeunes regretter de n'avoir pas de local pour se rassembler et se distraire ensemble.

La mise en état d'une ancienne classe à l'école des filles, maintenant disponible, doit répondre à ce souhait.

Nous avons remarqué que nos écoles manquaient d'un local fermé principalement destiné aux activités physiques en hiver et accessoirement aux récréations par mauvais temps.

En accord avec les enseignants, nous avons décidé de fermer le préau pour en faire une salle adéquate. Les travaux viennent de se terminer et nos enfants l'utilisent régulièrement.

Par contre, j'évoquai dans le précédent BULLETIN, l'idée d'aménager des logements dans le bâtiment de la Cure.

L'avant projet établi par un architecte nous a mis devant une dépense importante ; très supérieure à une rentabilité possible et aux moyens que pouvaient y consacrer notre commune.

A regret, nous avons fait appel à l'OPAC de l'AIN qui accepte la prise en charge de ce projet dans des conditions à définir. Mais il faut attendre les crédits jusqu'à quand ?

La brève évocation de ces réalisations illustre bien l'ambition de notre conseil municipal de doter notre commune d'équipements susceptibles de répondre aux besoins et aux désirs de ses habitants.

Ces réalisations sont aussi un acte de foi dans l'avenir de BEAUPONT.

Un avenir que nous préparons chaque jour, tous ensemble.

Camille GERMAIN - Maire.

Activités du

Conseil Municipal

TRAVAUX DIVERS

- Bâtiment des écoles

Dans le but principal de permettre la pratique du sport durant l'hiver, il a été décidé de fermer le préau actuel et de l'isoler. L'ensemble des travaux a été confié à des artisans locaux. La maçonnerie et le plafonnage ont été réalisés par l'entreprise TEPPE, le bardage par les ETS BEISSON et l'électricité par Mr MOREL.

Le coût globale de cette réalisation est de 66 137 F. Une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général.

- Chéneaux à l'école des filles

Remplacement réalisé par l'entreprise E. CARAFA - coût global : 25 454.00 F.

- Salle des jeunes

A la demande d'un groupe de jeunes, le conseil municipal a décidé la mise à disposition après réfection d'une salle à l'ancienne école des filles. Les travaux ont été réalisés par les entreprises : Guy MOREL pour la partie électrique et Roger CHAGNARD pour les peintures.

- Travaux de voirie

La place de la mairie se dégradant progressivement, elle a été recouverte d'un enrobé à chaud qui l'a remise en parfait état.

L'accès au court de tennis a été goudronné et une bande parallèle a été empièrrée en vue de servir de parking.

Les programmes de travaux de voirie réalisés par le Syndicat Intercommunal se sont élevés à 350 000 en 1984 et à 360 000 francs pour 1985.

Ils ont été financés sur le budget communal complété par un emprunt de 150 000 F. en 1984 et de 70 000 F. en 1985.

- Ordures ménagères

Réalisé par le SIVOM, la station d'incinération des ordures ménagères implantée à COURMANGOUX, est opérationnelle depuis janvier 1985.

Un service intercantonal de ramassage, passe régulièrement chaque samedi et après quelques incidents de début, il semble donner satisfaction actuellement.

La contribution communale à l'investissement et au fonctionnement de ce service s'élève globalement à 30 000 francs pour l'année 1985.

Sur cette base a été établie la redevance des ordures ménagères :

Personne seule	:	100 F.
Foyer - 2 personnes ou plus:		200 F.
Entreprise - commerce	:	200 F.
Résidence secondaire	:	100 F.

- Vente de terrain

Deux parcelles ont été vendues au lotissement des Ferrières

- Lot N° 8 de 1 437 M2 à M et Mme TALAREK
- lot N° 10 de 1 324 M2 à M et Mme PRIETO PEDRO

- Achat de terrains

Dans le cadre d'une vente de terrain par le BAS à M. GOULY Georges et COULON Gérard, la commune a acheté 358 M2 permettant d'accéder plus facilement à la réserve incendie.

Elle a acheté également une parcelle de 30 M2, à madame MICHON nécessaire pour l'implantation du court de tennis

- Charges scolaires

Regroupement pédagogique BEAUPONT - DOMSURE

- Répartition au prorata des élèves inscrits par classe :

Part de BEAUPONT	:	44 602 F.
Part de DOMSURE	:	31 132 F.

C.E.S. SAIN AMOUR

- Base pour ST AMOUR : 521 F. par élèves - autres communes 397F.

Pour BEAUPONT : 397,00 X8 = 3 176 F.

Collège de COLIGNY : 410 par élève soit
pour BEAUPONT : 2 050 francs

- Impôts communaux

Taxe foncière sur propriétés bâties	9,55 % sans changement
Taxe foncière sur propriétés non bâties	34,98 % sans changement
Taxe professionnelle	13,35 % au lieu de 14,09
Taxe d'habitation	9,50 % sans changement

- Réunion des conseils municipaux BEAUPONT - DOMSURE

Chaque année une réunion commune des deux conseils municipaux permet de faire le point sur la collaboration intercommunale et d'harmoniser les dotations aux différentes sociétés. (Regroupement pédagogique, cantines, sociétés sportives, association familiale)

Ces réunions contribuent à renforcer l'amitié entre les hommes et à favoriser une collaboration bénéfique pour nos deux communes.

Actions du B.A.S

Opérations brioches

Cette année encore, les jeunes ont répondu massivement et avec générosité à l'appel lancé par le B.A.S. pour vendre des brioches au profit des handicapés.

La collecte a produit un bénéfice de 2 920,00 F. répartie par moitié à l'IMP de la Maison ST JOSEPH et l'ADAPEI de BOURG EN BRESSE.

Nous renouvelons nos remerciements à tous les participants et à vous tous pour votre accueil.

Repas des anciens

En étroite collaboration avec le comité des fêtes, le B.A.S. a convié à son repas traditionnel chez Mr MARECHAL environ 50 personnes.

Après la photo collective tout le monde s'est retrouvé devant une bonne table.

Le repas s'est terminé comme à l'accoutumé par des chansons des histoires et un petit air d'accordéon.

Un cadeau a été remis aux doyens.

Colis de Noël

32 colis ont été distribués à l'occasion des fêtes de Noël aux personnes de plus de 79 ans ainsi que celles résidant en maisons de retraite. Chaque année nous apportons beaucoup de soins à la confection de ces colis en espérant faire plaisir à tout le monde. Si des modifications dans le contenu sont souhaitables faites nous en part.

Si d'autres actions à mener aussi bien envers les personnes âgées, les enfants et les personnes nécessiteuses vous semblent réalisables, veuillez nous faire part de vos suggestions.

Vente de bois

Le B.A.S. a vendu un lot de 32 chênes pour une somme de 48 360 F.

Vente de terrains

Le B.A.S. a cédé trois parcelles de terrain situées à BEAUPONT Village : l'une de 659 M2 à Mr GOULY, l'autre de 313 M2 à Mr COULON et la dernière de 358 m2 à la commune .

Produit total de la vente : 13 454 F.

Compte administratif 1984

Dépenses et Recettes réellement effectuées durant l'année 1984

DEPENSES

Denrées et fournitures	32 955,77
Frais de personnel	213 722,26
Impôts et taxes	6 740,76
Travaux entretien bâtiment voirie	96 805,00
Participation cotisations	163 078,33
Subventions	12 506,00
Frais de Gestion générale	47 483,88
Frais financiers (intérêts emprunts)	81 107,85
- Travaux de voirie réalisées par le Syndicat intercommunal des chemins : 320 000 F.	

RECETTES

Produit de l'exploitation (pesage ordures)	11 691,00
Produits domaniaux	39 649,40
Produits financiers	6 899,02
Subventions	13 455,22
Participation de l'Etat	340 899,00
Impôts indirects	790,00
Contributions directes	502 775,88

Budget 1985

DEPENSES et RECETTES PREVUES

FONCTIONNEMENT

Recettes

Produit de l'exploitation (droit de pesage, ordures)	37 200,00
Produits domaniaux	40 400,00
Produits financiers	7 100,00
Subventions	5 500,00
Participation de l'état	356 422,00
Impôts indirects	50 550,00
Contributions directes	543 180,00
Produits antérieurs	95 706,00
	<hr/>
TOTAL	1 136 058,00

INVESTISSEMENT

Subventions d'équipement	20 000,00
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	321 260,00
Vente de terrains lotissement	50 000,00
Recouvrement de créances	12 408,00
Récupération de T.V.A.	69 340,00

pour l'ANNEE 1985

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Denrées et fournitures	49 500,00
Frais de personnel	235 000,00
Impôts et taxes	7 600,00
Travaux entretien (EDF, eau, assurances)	139 466,00
Participation cotisations	200 177,00
Subventions	15 300,00
Frais de gestion générale	49 200,00
Frais financiers (intérêts emprunts)	81 480,00
Prélèvement pour dépenses d'investissement	358 335,00
	<hr/>
TOTAL	1 136 058,00

INVESTISSEMENT

Remboursement emprunts	140 454,00
Règlement dettes	18 354,00
Travaux bâtiments	118 200,00
Prêts et avances à long ou moyen terme	300 000,00

Amicale Tennis

Beaupont .. Domsure

LE MOT DU PRESIDENT

Suite à la décision de la Municipalité de BEAUPONT, de mettre à la disposition de la population un court de tennis, une réunion proposée par la commune regroupait en juin 1985, un nombre important de personnes intéressées par la pratique du tennis.

Au cours de cette réunion, un bureau était aussitôt constitué dont l'objet était de rendre opérationnel le court dès sa mise à disposition. Ainsi des structures étaient mises en place, des statuts déposés, un règlement interne créé et les derniers aménagements du court envisagés.

L'amicale tennis a pour but d'amener le plus grand nombre à une activité physique, de pratiquer le tennis sous forme de loisir et d'entretien, ceci dans un esprit de franche amitié.

A ce jour, après 6 mois d'existence, il s'avère, avec 130 adhérents que cette initiative est un réel succès et dépasse les espérances de la municipalité.

Le court a été utilisé à ses débuts en juillet à 70% de ses possibilités, 88 % en août, la fréquentation tombant à 50% en septembre avec les différentes reprises de travail et la fin des congés scolaires.

Il est à noter néanmoins que le tableau des réservations est pratiquement complet le week end.

Les ressources de notre amicale sont constituées par la vente de cartes annuelles et les locations horaires.

Les cartes d'abonnement annuelles sont réservées aux habitants et résidents secondaires des communes de BEAUPONT et DOMSURE, les gens de l'extérieur pouvant également pratiquer lorsque le court est libre par la location horaire.

Pour la saison 1985/86 les tarifs appliqués sont les suivants :

- GRATUITE pour les enfants de moins de 12 ans scolarisés ou ayant été scolarisés sur BEAUPONT - DOMSURE
- 80 F. pour les 12 à 18 ans
- 150 F. pour les + de 18 ans
- 200 F. pour les couples
- 30 F. pour la location horaire

Ces tarifs sont les plus bas de la région, notre souci étant que ce loisir soit accessible à tous.

Un accord a été conclu entre la municipalité et l'Amicale, cette dernière reversant à la commune, la moitié du produit de la vente des cartes.

Le bureau est constitué de jeunes et moins jeunes de BEAUPONT DOMSURE et de conseillers des 2 communes désignés par les Maires à titre consultatifs et non éligibles.

Des cours d'initiation seront donnés au printemps, à cet effet, les personnes intéressées peuvent contacter les membres du bureau présenté ci-dessous :

- Président : MATRAS Vidal (Tel. 74.51.21.90.)
- Vices président : GONNET Luc - PAGANELLI Véronique
- Secrétaire : MATRAS Monique
- Secrétaires adjoints : VITTORI Olivier - MICHEL Jean Luc
- TRESORIERE : LEGOFF Viviane
- Trésorière adjoint : CARAFA Christine
- Accesseurs : GAILLARD Patrice - JANODET Gérard
MOREL CHRISTIAN
- Représentants municipalité BEAUPONT :
 - GOULY Georges
 - PUTHET Georges
 - PUTIN René
- Représentants municipalité DOMSURE
 - BEISSON Christiane
 - JOLY Sylvain

MATRAS Vidal.

le Court de Tennis (par les chiffres)

Rappelons que les travaux de réalisation du court de tennis ont été confiés à la Société SACER - chemin de la Gravière

SAINT DENIS LES BOURG

Le procédé et le coût de construction proposés par cette société étant à priori les plus compétitifs, suite à une étude menée au niveau du SIVOM BRESSE REVERMONT.

Dans un souci d'obtention de subventions, le devis global a été décomposé en 2 tranches :

- 1er Aménagement de la plateforme
- 2 Réalisation du court lui-même

Des travaux supplémentaires ont été engagés pour l'aménagement du complexe (fossés, busage, accès ...)

Ce qui nous donne le tableau ci-dessous

	total T.T.C	SUBVENTION	T.V.A. récupérable
1°) Aménagement plateforme	63 032	23 904	9 880
2°) Réalisation court	158 148	43 750	24 800
3°) Travaux supplémentaires	13 508.		2 118
TOTAUX	234 688	67 654	36 798

Il en ressort un coût net pour la commune après récupération T.V.A. de F. 130 236.

Le financement a été assuré par un emprunt de F. 125 000,00 au taux de 11,25 % sur 12 ans auprès de la caisse d'Epargne de Montrevel, le solde prélevé au budget.

Il est à noter, en accord avec l'amicale tennis BEAUPONT DOMSURE, que cette dernière reverse à la commune la moitié du produit de la vente des cartes, ce qui représente la somme de 3 840,00 F. pour l'exercice 85.



Association Familiale

Beaupont Domsure



Notre association qui s'est efforcée de répondre aux vœux des familles de BEAUPONT - DOMSURE vous présente le compte rendu de ses diverses activités.

- Cours de danse pour enfants

Ils sont donnés à BEAUPONT, aux enfants de 5 à 14 ans, tous les mercredis en période scolaire.

- Cours de couture

Ils s'adressent aux adultes ; ils ont lieu d'octobre à mai à BEAUPONT le lundi soir.

- Gymnastique pour adultes

Elle se pratique à DOMSURE le mercredi soir

- Service familial "Baby sitting"

Il s'agit d'un service de garde d'enfants à domicile, assuré par des jeunes filles volontaires, agréées par l'association ; ce service ne peut intervenir que quelques heures, en journée ou en soirée.

Ces quatre activités existent depuis le début ; les participations à chacune d'elle en permettent le maintien pour le moment.

Activité nouvelle

- cours de Rock n' Roll

Une demande importante a permis le démarrage d'une série initiale de douze cours qui sont donnés à BEAUPONT le mardi soir.

- Concours annuel de pétanque

Il aura lieu le dimanche 15 juin à BEAUPONT

- Spectacle annuel de danse

Une séance spéciale sera organisée pour mettre en évidence le travail accompli.

Merci de votre attention.

M.C. POCHON.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien SEVRON-SOLNAN (S.I.A.E)

Créer pour prendre en charge le curage de nos deux rivières - Le SEVRON et le SOLNAN - le Syndicat a vu le jour en 1962.

Il regroupe toutes les communes riveraines de l'Ain et VARENNES SAINT SAUVER en SAONE et LOIRE.

Pendant de nombreuses années son activité s'est concentré sur l'écoulement des eaux, en vue de limiter les dégâts des crues. Le curage des deux rivières terminé, le Syndicat a pris en charge des émissaires secondaires importantes (mortes et certains biefs)

Mais en plus de 20 ans les conditions ont évolué. Les méthodes de culture ont changé, l'assainissement agricole a progressé, dans les zones d'habitation l'eau a souvent été canalisée. D'autre part, la plupart des moulins se sont arrêtés.

Tous ces facteurs ont changé profondément le cours des eaux.

Le curage des rivières avait été conçu au départ dans un but uniquement agricole, mais il est apparu progressivement que d'autres partenaires avaient des vues divergeantes sur nos rivières. Certains y voient surtout un élément du paysage, d'autre un lieu de détente et de loisirs, les agriculteurs enfin y voient d'abord un canal d'évacuation des eaux nuisibles et créatrices d'insalubrité.

Partant de ces constats, le SIAE Sevron-Solnan s'est orienté vers un aménagement de nos rivières en tentant de dégager un compromis acceptable pour tous.

A cette fin, une étude globale a été demandée à un cabinet privé. Après inventaire des lieux et consultation des groupes intéressés, celui-ci a fait des propositions qui servent de base d'étude pour les travaux à réaliser.

Il va de soi, qu'un aménagement global des rivières doit commencer par l'aval. En conséquence, les travaux actuels se concentrent sur les communes de VARENNES ST SAUVEUR - BEAUPONT - CORMOZ et DOMSURE.

Une tranche de travaux détaillés ci-après, a été adjudgée au cours de l'été 1985 aux entreprises CANARD de CONDAL pour le terrassement et PAUGET de DOMSURE pour la partie maçonnerie.

Sur le SEVRON

Suppression du vannage de la Chanée et remplacement par un seuil de 1 mètre de haut.

Réfection du tablier du pont

Curage et aménagement d'un bief de contournement, pour faire office de décharge à la Chanée

Moulin PRELY - abaissement du niveau du déversoir de 0,50m
Mr PRELY conserve son droit d'eau ainsi modifié.

Suppression du pont sur le bief de décharge.

Entre la limite de VARENNES et le Moulin JAILLET, curage partiel.

Sur le SOLNAN

Remplacement de la passerelle de Croppet par un ouvrage ~~en~~ ~~en~~ ~~en~~ mieux adapté.

Busage de la Morte du Chêne sur 30 mètres environ.

Enrochement de la berge de la rivière sur la même longueur pour arrêter l'érosion qui menaçait de faire se rejoindre bief et rivière.

Entre la limite de CONDAL et le Moulin de LESCHAUD, curages partiels.

Travaux programmés pour 1986

SEVRON : abaissement de 0,20m du déversoir du Moulin JAILLET (après accord à intervenir)

Curage du bief de contournement du Moulin

SOLNAN : Vannage de Leschaud

Bief de contournement par l'ouest du moulin

Morte du Chêne - abaissement du radier sous le C.D. et curage jusqu'à la rivière

Curage partiel jusqu'au moulin de la Briotte

Faisant suite à l'abaissement des niveaux de retenue de plusieurs moulins, les Sociétés de Pêche ont demandé la création de seuils ou mini-barrages pour maintenir partout un certain niveau d'eau.

Cette réalisation, relativement peu onéreuse, va être étudiée dès que possible.

Mode de financement

Les travaux engagés par le SIAE sont financés de la manière suivante :

- subvention du département 60%

- solde à payer 40%

Cette somme est répartie sur les communes à raison de :

- 30 % à charge de la commune bénéficiaire

- 70 % réparti entre toutes les communes du Syndicat.

Sans vouloir prétendre maîtriser complètement les eaux ce qui est impossible, l'ensemble de ces travaux doit être bénéfique pour l'agriculture en permettant l'assainissement et le drainage des terres et en limitant les dégâts des crues petites et même moyennes

Mais nous sommes conscient qu'il faut maintenir un certain niveau d'eau pour la pêche évidemment mais aussi l'environnement et même l'agriculture.

Sans eau, les berges s'affaissent rapidement et donnent un aspect de désolation regrettable en tous points.

Le soucis de nos responsables est de conserver à nos rivières leur charme, leur intérêt pour la détente et les loisirs tout en facilitant une exploitation moderne des terrains qui les bordent.

Nous croyons que cet objectif peut être atteint.

C. GERMAIN.

Chronique intéressante

Si nous avons été surpris par les rigueurs du froid en ce mois de janvier 1985, certainsse souviennent d'autres hivers pénibles : mars 1929, janvier 1940, février 1956, pour ne citer que les plus marquants. Tout au long de notre histoire, la France a subi des froids rigoureux, celui de 1709 étant le plus célèbre. J'ai retrouvé parmi les registres des Délibérations du Conseil Municipal, la description d'une vague de froid en 1853, en relation avec la visite d'un évêque.

Voici textuellement la copie de cette délibération

"L'an 1853, le 2 mars à neuf heures du matin, Monseigneur Georges Claude, Louis, Pie CHALANDON arrive de CORMOZ Sur le pont du SEVRON à (Moulingnat), conduit sur un traîneau, par six boeufs. Les chemins presque impraticables aux voitures, étant devenus inaccessibles aux chevaux attelés et chargés, en raison d'une masse de neige, amassée par une chute non interrompue de six jours consécutifs. Car il faut remarquer que cette année l'hiver n'a commencé à faire sentir ses rigueurs que le samedi 12 février, par une bise fraîche, assaisonnée d'une poudrée de trois pouces de neige, triste avant - coureur d'un temps plus froid, de neiges plus intenses qui pincent dès le dix huit et continuent avec augment et redoublement de froidure les 5 et 6 mars suivants.

Enfin le Prélat s'arrête sur le pont M.M. Denis Joseph Victor BOUCHOUX, maire, et Joseph Constantin MICHEL, adjoint, de la commune, en écharpe, escortés des soldats de toutes armes, suivis du Conseil Municipal et de tous les fidèles du lieu, se présentent à sa Grandeur.

M. Le Maire prend la parole en ces termes :

Monseigneur

Les humbles habitants des Campagnes sont aussi vos enfants. Placé à la tête du Camp d'Israël, vous êtes tout pour tous, votre vigilance rivalise avec la ferveur de votre zèle, les rigueurs d'une saison mauvaise, la difficulté de nos chemins n'ont pu mettre obstacle à l'ardeur qui vous presse et vous voici au milieu de nous.

Successeur d'un saint évêque dont nous pleurons la perte vous êtes l'héritier de ses vertus et notre premier Pasteur. En vous nous venons reconnaître notre père.

Daigne votre Grandeur, Monseigneur, agréer l'expression sentimentale de notre parfait amour, de notre sincère hommage.

La Municipalité de BEAUPONT toute entière vient vous rendre ses devoirs, vous exprimer toute sa reconnaissance pour la faveur dont vous la comblez aujourd'hui.

Notre population se presse à votre rencontre, la joie peinte sur tous les fronts vous dit assez ce qui se passe dans les coeurs. Ce sont des enfants qui viennent accueillir, les premiers des bénédictions de votre Episcopat. Ils recevront de votre bouche même, l'expression des voeux que vous formez pour l'accroissement de leurs vertus.

Mêlés à cette milice qui vous entoure, Bénissez, Monseigneur, des jeunes héros qui, plus fiers de leur Foi que de leur Drapeau pour lequel ils ont si souvent oublié leur vie, ont à Paris, à Lyon, à Marseille, cueilli les lauriers de la vraie gloire ; ils ont fait preuve de courage à l'assaut de la Ville Eternelle, glorieuse de voir remettre au Saint Père, les clefs de sa Capitale, de le voir regagner la chaire de ST Pierre de Rome.

Ce jour mémorable restera écrit dans les annales de notre localité et nos petits fils liront à leurs neveux que le deux mars 1853 fut pour leurs pères un jour de Sainte Allègresse.

La visite de votre Grandeur, Monseigneur, rendra favorable l'autorité supérieure aux plans et aux desseins déjà concertés pour la restauration de notre église.

Votre haute bienveillance militera en faveur d'une commune toute de dévouement et de bonne volonté.

Veuille votre Grandeur, fouler le sol de cette paroisse, Avancez, Monseigneur, vos vestiges laisseront sur notre territoire l'empreinte de vos vertus. ""

Les inondations du 10 mai 1985 ont été moins graves que celles de fin septembre 1935 où il avait fallu couper la route à l'ouest du pont du Moulin Niat pour favoriser l'évacuation de l'eau. Ce genre d'inondations a existé de tous temps, c'est ainsi qu'une délibération du conseil municipal rapporte les méfaits du mauvais temps du printemps 1856 en relation avec le baptême du Prince Impérial pour lequel il avait été demandé au conseil de voter une subvention permettant aux habitants de la commune de fêter dignement cet événement.

Voici la réponse du Conseil au Préfet :

""Considérant les nombreux malheurs arrivés dans la commune à la suite de l'inondation des deux rivières du Solnan et du Sevron qui ont, sinon totalement détruit, du moins réduit la récolte des deux tiers, que la saison pluvieuse a retardé la semences des gros blés que les récoltes des foins, memus grains ou semences de printemps sont très gravement avariés et généralement perdus, l'assemblée estime que les pertes évaluées par suite des pluies, mauvais temps submersions, s'élèvent à soixante dix mille francs.

Pour ces motifs, tout en s'associant aux vues de Monsieur le Préfet, regrette sincèrement de ne pouvoir voter des fonds pour la célébration d'une fête solennelle à l'occasion du baptême de son Altesse Impériale, le premier né de l'Empereur des Français, et délibère que la fête du 15 juin sera célébrée avec le plus de pompe possible, à l'exception des réjouissances publiques au nom de la Commune.

Ainsi fait, délibéré, lu et signé - VENET - MICHEL - MOREL
PACOT - DUMONT - GAILLARD - VIALAIT - GERGONDET (Maire) "".

Roger BOURGEON.

Etat Civil 1984

NAISSANCES

PLAKAJ Steeve Emmanuel à Ringe né le 3 FEVRIER 1984
CARAFA Jérémy Jaouen Michel au Chêne né le 24 FEVRIER 1984
LOMBARD Elodie Marjorie au bourg née le 27 JUIN 1984
LAMBERT Steven Serge Gilles à la Croix Perron né le 10 OCTOBRE 1984

MARIAGES

28 AVRIL 1984 { BUISSON Daniel André
 { GERMAIN Viviane Thérèse Noëlle

21 JUILLET 1984 { PAGANELLI Christian
 { DUSSUC Anne Marie Hélène

8 SEPTEMBRE 1984 { MOREL Christian Michel
 { VACLE Jacqueline Renée

22 SEPTEMBRE 1984 { FRANCON Patrick Christian
 { PAUGET Christine

1er DECEMBRE 1984 { BASSET Gaston Romain
 { DARBON Noëlle Marie

DECES :

Le 5 MARS 1984 - PONCETY Ernest Eugène
le 21 JUIN 1984 - CANARD Léon Clovis Joseph - le village
le 18 JUILLET 1984 - VENET Marie Justine Joséphine Vve BERNADIN le bourg
le 2 SEPTEMBRE 1984 - VELON Marie Julie Eugénie Vve COLLET la Ferrière
le 3 NOVEMBRE 1984 - BARTHELET Marc Jean à BESANCON

Etat Civil 1985

NAISSANCES :

GOULY Bastien , au bourg	né le 9 FEVRIER 1985
JAILLET Jean Valéry Jérémy, Moulin Niat	né le 1er JUIN 1985
FAVIER Kathy, Lyda, Gisèle, les Greffets	née le 26 JUILLET 1985
MERCIER Virginie Claudette, la Laiterie	née le 9 AOUT 1985
VERNE Marie Line , Vieillère Basse	née le 26 SEPTEMBRE 1985
BOUILLOUX Jérémy , Croppet	né le 12 Décembre 1985

MARIAGES :

1e 20 AVRIL 1985	{ GUILLEMOZ Jean Marc
	{ DEBOURG Patricia
1e 10 JUIN 1985	{ MOIRAUD Henri Emile Marcel
	{ RODET Marcelle Marie

DECES :

1e 17 MARS 1985	- LOMBARD Gaston Paul	à DOMSURE
1e 23 AVRIL 1985	- DIDON Lucie Valentine Vve FOREST	- le Bourg
1e 28 JUIN 1985	- PERRIN Gabriel Joseph	- La Grange Maigre

Calendrier des Fêtes 1986

12 JANVIER en matinée	CONCOURS BELOTE COMITE des FETES
18 JANVIER	BAL DES CONSCRITS
19 JANVIER	CHOUROUTE PAROISSIALE à DOMSURE
1er FEVRIER	SOIREE CINEMA ECOLE à DOMSURE
8 FEVRIER	BAL DES JEUNES
15 FEVRIER	CONCOURS DE BELOTE du FOOT à DOMSURE
16 FEVRIER (ou le 9)	STE AGATHE à BEAUPONT
23 FEVRIER	BANQUET DES CLASSES à BEAUPONT
1er MARS	SOIREE COMITE DES FETES
2 MARS	SORTIE DE NEIGE DU FOYER RURAL
8 MARS	SOIREE BASKET
15 ou 22 MARS	CONCOURS BELOTE 3ème âge en matinée
6 AVRIL	CONCOURS AMICAL DE PECHE
12 AVRIL	PAELLA ou COUSCOUS SOU DES ECOLES à DOMSURE
7 MAI	BAL USDB à DOMSURE
8 MAI	BANQUET DES ANCIENS COMBATTANTS à DOMSURE
10 MAI	BAL USDB à DOMSURE
24. 25 MAI	TOURNOI SIXTE USDB à DOMSURE
1er JUIN	JOURNEE TENNIS
7 JUIN	SOIREE DANSE ENFANT ASSOCIATION FAMILIALE
15 JUIN	CONCOURS PETANQUE ASSOCIATION FAMILIALE
27.28.29. JUIN	VOYAGE des ANCIENS COMBATTANTS
29 JUIN	CONCOURS PECHE QUALIFICATIF
10 au 14 JUILLET	VOYAGE DES POMPIERS
13 JUILLET	CONCOURS PETANQUE USDB
20 JUILLET	KERMESSE PAROISSIALE à BEAUPONT
26 . 27 JUILLET	TIR aux PIGEONS
2.3.4. AOUT	VOGUE ANNUELLE
24 AOUT	TOURNOI ONZE USDB
31 AOUT	REPAS POMPIERS
20 SEPTEMBRE	REPAS DES ANCIENS
4 OCTOBRE	BAL DU COMITE DES FETES
25 ou 26 OCTOBRE	CONCOURS BELOTE ECOLES à BEAUPONT
15 NOVEMBRE	BANQUET DES POMPIERS
22 NOVEMBRE	DIAPOS ANCIENS DU MAQUIS
28 DECEMBRE	CONCOURS TAROT des POMPIERS

Séances de cinéma Rural le 1er mardi de chaque mois
pendant la période d'hiver

quelques renseignements utiles

services d'urgence

	pompiers	18	PERRIN C. ou pour votre localité : COLIGNY	74 51 22 49 74 30 11 71
	police	17	ou pour votre localité la gendarmerie : COLIGNY	74 30 11 29
	service d'aide médicale d'urgence (SAMU)			74 23 15 15
	centre anti-poisons		Lyon	78 54 14 14
	gaz (service de sécurité)		pour votre localité voir à « gaz de France »	74 21 38 88
	SOS amitié		Lyon	78 29 88 88 78 85 33 33
	météorologie (prévisions enregistrées)		Ain	74 38 38 77
	centre d'information et de coordination routière		Lyon	78 54 33 33



ELECTRICITE DE FRANCE

SERVICE DEPANNAGE : TEL. 74.30.82.01.



Société de Distributions d'Eau Intercommunales
71, rue Molière
69003 LYON

SERVICE LOCAL

CHEMIN DE LA RONDE 39 SAINT AMOUR TEL. 84.48.72.81.



POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

ouvert au public tous les jours sauf samedi de 9H à 12 H et de 14H à 17H. samedi 9H à 12H
- levée de boîte aux lettres 16H45 sauf samedi 12H.

MAIRIE de BEAUPONT

ouvert au public
Mardi)
Vendredi) } 9H à 12 H
samedi)
TEL. 74.51.21.62.

	ASSURANCES MUTASUDEST	
Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles de BEAUPONT Ain - n° 2997-7		
Correspondance SAMDA-SORAVIE		

Permanence en Mairie

Madame BONNET

Jeudi de 10 H à 12 H.

ASSISTANCE SOCIALE

: Permanence en Mairie de COLIGNY le 2^e et 4^e MARDI de chaque mois ; TEL. 74.30.10.50.
de 9H30 à 11H 30

Monsieur le CURE

: TEL ; 74.30.10.88.
Permanence à BEAUPONT - mercredi 14H 30

ECOLE PUBLIQUE

: TEL. 74.51.20.63.

PERCEPTION DE COLIGNY

: TEL. 74.30.11.37.

CORRESPONDANTS DE PRESSE

LE PROGRES - Mr BOURGEON Roger - TEL. 74.51.22.71.
LA VOIS de l'Ain - Mme GOULY Marie Noëlle - TEL. 74.51.25.19.
L'INDEPENDANT - Mr TEPPE Michel - TEL. 74.51.22.97.

TARIF LOCATION SALLE DES FETES :

- habitants de la commune	300 Francs
- Sociétés locales	200 Francs
- locataires extérieurs	400 Francs
- location occasionnelle sans cuisine	100 Francs

RECUPERATION VIEUX PAPIERS

: A déposer sous carton ou en paquets ficelés à l'école communale

RECUPERATION VIEILLES BATTERIES : A déposer à l'école communale

RECUPERATION VERRE (dans le cadre de la lutte contre le Cancer)

Une benne est à la disposition des usagers sur le parking de l'équipement lieu dit Croix Perron

Mercie de ne pas déposer ou laisser trainer cartons et emballages à proximité de la benne